

3. Rapport moral (Jacques-Yves)

Monsieur l'Adjoint au Maire, Mesdames, Messieurs, chers membres de FNE Loire Atlantique,

Je voudrais tout d'abord au nom du Bureau de FNE Loire Atlantique (FNE 44) vous remercier d'être venus à Orvault pour la troisième assemblée générale de FNE44 et vous souhaiter la bienvenue.. Je m'en vais donc, comme le demande la réglementation, vous présenter le rapport moral pour l'année 2025, de notre fédération. Après un court rappel du contexte politique et social qui a prévalu au cours de l'année 2025, je vous livrerai les quelques réflexions qui me sont venues à l'esprit en essayant d'analyser avec un peu de recul nos activités de l'année 2025 et ce en quoi elles s'inscrivent dans les valeurs défendues par France Nature Environnement.

A- Rappel du contexte politique et social en 2025.

Au niveau international, l'un des faits majeurs avec les conséquences a été la prise de fonctions en janvier 2025 du président TRUMP aux Etats Unis d'Amérique avec les conséquences quasi immédiates que cela a générées et que tout le monde ici a à l'esprit. et que je ne les rappellerai donc pas dans le détail.

S'agissant de la réglementation environnementale, nous avons assisté au niveau de l'UE à une révision à la baisse du Green Deal remplacé par la directive Omnibus. En France, la colère des agriculteurs de fin d'année 2024 et début d'année 2025 s'est traduite par une attaque sans précédent contre les agents de l'OFB et l'institution elle-même de la part de 2 syndicats agricoles (FNSEA et Coopération rurale) et de certains politiques. A ce climat déjà bien lourd est venue s'ajouter l'adoption le 20 février 2025 de la calamiteuse d'un point de vue écologique loi d'orientation agricole (LOA), heureusement censurée pour plus d'un tiers de son contenu (18 articles rejetés) par le Conseil Constitutionnel. Cependant, il reste beaucoup de mesures de régression environnementale

Présentée comme une réponse aux problèmes rencontrés par les agriculteurs, la loi a **échoué sur ses objectifs** : le renouvellement des générations et la souveraineté alimentaire. Elle ne traite **ni des prix agricoles ni du changement climatique**. La LOA empile des **dérogations aux règles environnementales actuelles**, freinant ainsi les progrès écologiques essentiels à la transition agricole. A preuve, en ce début d'année 2026, une loi d'urgence agricole sera débattu au mois de mai prochain réintroduisant des mesures censurées par le Conseil constitutionnel et traitant du des sujets qu'était censés traiter la LOA (renouvellement générationnel, souveraineté alimentaire, revenu agricole, etc.).

Revenons à l'été 2025 où les sénateurs DUPLOMB et MENOUVILLE dépose au Sénat une proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur dont la mesure « phare » est la réintroduction des néonicotinoïdes classe d'insecticides dont 3 d'entre eux sont inacceptables pour les abeilles mais plus globalement tueurs des insectes pollinisateurs») interdit depuis 2018 adopté le en France. La loi a été adoptée par l'assemblée Nationale le 8 juillet 2025, promulguée le 12 juillet 2025, censurée le 7 août 2025 par le Conseil Constitutionnel en ce qui concerne la réintroduction des néonicotinoïdes. Entre temps, une pétition contre cette proposition de loi a rassemblé les signatures de plus de deux millions de nos concitoyens de toutes origines politiques, sociales conduisant à un débat à l'assemblée nationale en début d'année 2026.

Enfin, en fin d'année 2025 ; la colère agricole a repris en France avec la signature par l'UE dans l'accord de la France du traité commercial avec le Mercosur en raison des mesures d'importation de viande dans l'espace européen que comporte le volet agricole du traité.

Voilà, Mesdames, Messieurs à grands traits les évènements politiques et sociaux pouvant être retenus de l'année 2025. Ceci m'amène naturellement à vous dresser le bilan des actions de FNE Loire Atlantique pour l'année écoulée.

B- Activités 2025 et Valeurs défendues par FNE.

Je ne détaillerai pas ici les activités 2025 de notre fédération, Bertrand mon homologue coprésident le fera tout à l'heure. Celles-ci ont été deux ordres : des activités de nature contributive et des activités de nature revendicative.

1- Activités contributives

FNE Loire Atlantique a été particulièrement par le nombre des contributions qu'elle a portées lors d'enquêtes ou consultations publiques sur des projets liés à l'eau (protection des captages, SAGE Vilaine), l'énergie (grands projets de l'estuaire de la Loire ; méthanisation ; éolien) et la biodiversité (chasse aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts-ESOD).

Dans le cadre de grands projets structurants de l'estuaire de la Loire, elle a activement participé aux réunions de concertations organisées par les porteurs des dits projets mais également aux projets de renforcement .

S'agissant des actions de formation, les bénévoles des associations adhérentes à FNE Loire Atlantique ont pu bénéficier de deux formations : l'une achevant le cycle de formation juridique de base et l'autre portant sur la loi littoral. Par ailleurs, les bénévoles ont pu participer à des visites de carrières et de méthaniseurs organisées par FNE Pays de la Loire.

FNE 44 a pu également au cours de l'année 2025 soutenir matériellement ou logistiquement certaines de ses associations adhérentes qui la sollicitaient.

Enfin, FNE 44 est présente désormais dans un nombre certain de commissions départementales (CODERST, CDPENAF, CDNPS) ainsi que dans des différents COPIL Natura 2000.

A l'énumération de toutes ces actions, FNE Loire Atlantique est désormais bien présente dans le paysage « environnemental » et peut légitimement se faire le porte-parole de ses associations adhérentes dans le débat avec les acteurs porteurs de projet pour mieux en comprendre les tenants et aboutissants et dans l'échange avec les instances institutionnelles. On est bien là dans les valeurs défendues par FNE : dialogue, partage, montée en compétence.

2- Activités revendicatives

Dans le contexte politique et social décrit précédemment, la voie du dialogue et de la recherche de compromis et non pas d'une quelconque compromission toujours privilégiée par FNE Loire Atlantique se heurte de plus en plus à la posture radicale de certains acteurs ou à un refus d'entendre tout en écoutant courtoisement. Il ne reste alors que l'activité revendicative par la manifestation sur la voie publique, la pétition et le recours juridique.

A cet égard, 2025 n'a pas été en reste. Que l'on en juge :

Participation et organisation avec d'autres associations dont l'une « Collectif sans pesticides Massérac » est adhérente de notre fédération d'une manifestation rassemblant 2000 personnes à Redon (Ille et Vilaine) le 22 février 2025 pour la qualité de l'eau (Slogan : « Dans l'eau des poissons pas des poisons ! »). Cet évènement s'inscrivait dans le cadre de la défense du projet du « SAGE Vilaine » révisé.

Organisation avec d'autres associations dont les mêmes qu'à Redon d'une manifestations qui a eu lieu à Rennes le 10 janvier 2026 sur le thème de l'eau sans pesticides et sur le respect des règles institutionnelles à la CLE du Sage Vilaine voire de la démocratie après empêchement de la tenue d'une réunion de la CLE précitée par certains agriculteurs se réclamant de la FDSEA et de la CR.

Tenue d'un stand FNE 44 à la « Fête de l'eau » à Pontchâteau (Loire Atlantique) où l'une de nos associations adhérentes (I(ACCIPEA21) a pu présenter au public son action revendicative contre une plateforme logistique potentiellement dangereuse pour la nappe phréatique de Campbon ; FNE44 proposant au public les enjeux environnementaux liés à l'eau sous une forme ludique.

Enfin, FNE Loire Atlantique est engagée dans plusieurs recours contentieux avec d'autres associations, ainsi :

- recours contre l'extension de « serres-chapelles » à Saint Colomban (Loire Atlantique) avec LTDS (association adhérente à FNE44) et LPO44 ;

- recours contre l'extension de la RCFS des traicts du Croisic en raison d'un périmètre mal adapté et de sa gestion aux chasseurs avec Bretagne Vivante et LPO44 ;

- recours contre la régularisation de l'extension de la Porcherie Saint Yves à Guéméné Penfao (Loire-Atlantique) avec Bretagne Vivante, FNE Pays de la Loire, LPO44, Collectif sans Pesticides Massérac (association adhérente à FNE44), Eaux et Rivières de Bretagne.

FNE Loire Atlantique en 2025 n'a pas ménagé ses efforts dans l'action revendicative tout en restant dans la légalité, posture qui est l'une des marques de fabrique de FNE.

En conclusion de ce rapport, je dirais que FNE Loire Atlantique aurait pu faire plus : certes mais pour cela il nous faut des ressources humaines plus importantes.

Peut-être mieux, notamment dans le caractère plus affirmé de nos convictions dans le cadre de nos contributions écrites et nos actions de communications à l'égard des médias et du public. Les membres du Bureau entendent ces propos toutefois il nous faut garder l'échange et le dialogue avec les différents acteurs économiques, sociaux et institutionnels afin de préserver la « bonne » image qu'ils ont de FNE. : accepter des les rencontrer n'est pas se compromettre, c'est aussi l'occasion de leur réaffirmer fermement dans le respect nos convictions environnementales et les solutions que nous proposons. Un débat en Conseil d'administration devra avoir lieu sur la posture à adopter en 2026 : un équilibre devra être trouvé.